

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

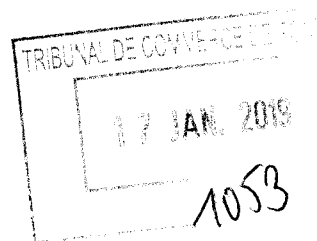
Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02075
Numéro SIREN : 509 750 105
Nom ou dénomination : WORLDLINE BOURGOGNE

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2019 sous le numéro de dépôt 1053

WORLDLINE BOURGOGNE
S.A.S. au capital de 37 585 Euros
Siège Social : 80 quai Voltaire, Immeuble River Ouest, 95870 Bezons
509 750 105 RCS Pontoise



ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017

Certifié conforme à l'original
Le Président

Christophe DUQUENNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christophe Duquenne", written over the printed name.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **WORLDLINE BOURGOGNE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **80 Quai Voltaire 95870 BEZONS** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **5 0 9 7 5 0 1 0 5 0 0 0 2 5** Néant *

				Exercice N clos le		N-1	
				31122017		31122016	
				Net		Net	
				3		4	
		Brut		Amortissements, provisions			
		1		2			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	Frais d'établissement *	AC			
		CX	Frais de développement *	CQ			
		AF	Concessions, brevets et droits similaires	AG			
		AH	Fonds commercial (1)	AI			
		AJ	Autres immobilisations incorporelles	AK			
		AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	Terrains	AO			
		AP	Constructions	AQ			
		AR	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AS			
		AT	Autres immobilisations corporelles	AU			
		AV	Immobilisations en cours	AW			
		AX	Avances et acomptes	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CT			
		CU	Autres participations	CV			
		BB	Créances rattachées à des participations	BC			
		BD	Autres titres immobilisés	BE			
		BF	Prêts	BG			
		BH	Autres immobilisations financières*	BI			
TOTAL (II)		BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	Matières premières, approvisionnement	BM			
		BN	En cours de production de biens	BO			
		BP	En cours de production de services	BQ			
		BR	Produits intermédiaires et finis	BS			
		BT	Marchandises	BU			
	CRÉANCES	BV	Avances et acomptes versés sur commandes	BW			
		BX	Clients et comptes rattachés (3)*	BY	459 428	459 428	435 145
		BZ	Autres créances (3)	CA	186 551	186 551	185 941
	DIVERS	CB	Capital souscrit et appelé, non versé	CC			
		CD	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CE			
CF		Disponibilités	CG	712 613	712 613	866 134	
Comptes de régularisation	CH	Charges constatées d'avance (3)*	CI				
	CJ	TOTAL (III)	CK	1 358 592	1 358 592	1 487 220	
	CW	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	CM	Primes de remboursement des obligations (V)					
	CN	Ecart de conversion actif* (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 358 592	IA	1 358 592	1 487 220	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		WORLDLINE BOURGOGNE		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 585)	DA	37 585	37 585	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 758	3 758	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	7 789	17 748	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	432 294	465 041	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	481 425	524 132
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	58 354		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	684 044	871 284	
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 638	91 804	
	Autres dettes	EZ			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EA	58 130		
	TOTAL (IV)	EB			
		EC	877 167	963 088	
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 358 592	1 487 220	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	877 167	963 088		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	58 354			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : WORLDLINE BOURGOGNE					Néant <input type="checkbox"/>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	2 386 966	FH	2 386 966	2 242 825
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 386 966	FK	2 386 966	2 242 825
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 386 966
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 677 266	1 492 291
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	18 607	12 070
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					CB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	42 089	40 430
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 737 961	1 544 791
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	649 005	698 034
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	474	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		474
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		(474)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	649 005	697 561

(RENOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		WORLDLINE BOURGOGNE		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	216 711	232 520	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 386 966	2 242 825	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 954 673	1 777 785	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	432 294	465 041	
RENVIS	(1)	Dont produits neufs partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2017
WORLDLINE BOURGOGNE**

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société Worldline Bourgogne a continué d'exploiter la plateforme de services mutualisés d'administration électronique territoriale pour la région Bourgogne, au titre du contrat public-privé de services informatiques conclu entre Worldline et le GIP E-Bourgogne.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

- Néant

1 NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2017 ont été arrêtés dans le respect des principes comptables généraux arrêtés en France (règlement ANC n° 2016-07), en accord avec le Plan Comptable Général, et notamment application des principes suivants :

- prudence ;
- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les notes présentées dans l'annexe sont établies en euros.

1.1 CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Au bilan, elles figurent en « créances clients et comptes rattachés » pour la part des prestations excédant la facturation émise et en « produits constatés d'avance » lorsque les prestations réalisées sont inférieures aux facturations clients.

Les pertes potentielles sur les contrats en cours de réalisation sont constatées immédiatement dans leur intégralité.

1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les résultats sur les contrats qui s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Les prestations relatives à ces contrats donnent lieu à l'enregistrement d'un chiffre d'affaires proportionnel à l'avancement technique du projet.

Au bilan elles figurent en compte « clients & comptes rattachés » pour la part des prestations excédant la facture émise, en produits constatés d'avance lorsque les prestations réalisées sont inférieures aux facturations clients.

Les pertes potentielles sur les contrats en cours de réalisation sont constatées dans leur intégralité dans les comptes.

2.1 DETAIL DES CREANCES

2.1.1 CLIENTS

	31/12/2016	31/12/2017
Clients	6 831	2000
Factures à établir	428 314	457 428
VALEUR BRUTE	435 145	459 428
Provision pour dépréciation		
VALEUR NETTE	435 145	459 428

2.1.2 AUTRES CREANCES

AUTRES CREANCES	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Taxes recouvrables (essentiellement TVA)	186 551		186 551
TOTAL	186 551	0	186 551

2.1.3 ECHEANCIER DES CREANCES

ECHEANCIER	Valeur brute	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances clients	459 428	459 428	
Taxes recouvrables (essentiellement TVA)	186 551	186 551	
TOTAL	645 979	645 979	

2.2 CAPITAUX PROPRES

2.2.1 CAPITAL SOCIAL

	Nombre de titres	Valeur Nominale	TOTAL
Capital au 31/12/2017	2 500	15.03	37 585

2.2.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	01/01/17	Augmentation	Diminution	affectation du résultat N-1	31/12/17
Capital	37 585				37 585
Réserve légale	3 758				3 758
Report à nouveau	17 748		(475 000)	465 041	7 789
Résultat de l'exercice	465 041	432 294		(465 041)	432 294
TOTAL Situation Nette	524 132	432 294	(475 000)	0	481 426

2.3 DETTES

2.3.1 ECHEANCIER DES DETTES

	Montant Brut 31/12/16	Montant Brut 31/12/17	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Emprunts et dettes auprès établissements crédit	0	58 354	58 354	
Fournisseurs et comptes rattachés	871 284	684 044	684 044	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat- Impôt sur les bénéfices	19 280	15 809	15 809	
Taxe sur la valeur ajoutée	72524	76638	76638	
Autres impôts	0	0	0	
Groupe et associés	0			
TOTAL	963 087	834 845	834 845	

2.3.2 PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Les montants des produits à recevoir et charges à payer, inclus dans les postes suivants du bilan, sont :

	31/12/2016	31/12/2017
PRODUIT A RECEVOIR		
Créances clients et comptes rattachés	428 314	457 428
TOTAL	428 314	457 428
CHARGES A PAYER		
Fournisseurs et comptes rattachés	455 334	563 250
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL	455 334	563 250

2.4 COMPTE DE RESULTAT

2.4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET ZONE GEOGRAPHIQUE

En euros	31/12/2017	%
Prestations de Services France	2 386 966	100%
TOTAL	2 386 966	100%

2.4.2 INTEGRATION FISCALE

En vertu de l'article 223-A du CGI, la société Worldline SA a signé une convention d'intégration fiscale avec sa filiale Worldline Bourgogne prenant effet au 1^{er} Janvier 2015.

Worldline SA en tant que Société mère de l'intégration fiscale, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du Groupe formé par elle-même et les sociétés membres de l'intégration fiscale.

Les principales modalités de la convention sont les suivantes :

- le résultat de la société intégrée est déterminé comme si elle était imposée séparément;
- les créances de report en arrière des déficits de la filiale nées avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt dû par la filiale.

La convention reproduit le principe de neutralité dans la mesure où il est prévu que la société doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée de l'intégration dans le groupe, une charge ou un produit d'impôt égal à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

2.5 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société Worldline Bourgogne est consolidée par intégration globale dans le groupe Worldline, ce dernier étant par ailleurs lui-même consolidé dans le groupe Atos.

2.6 ENTREPRISES LIEES

	Montant Net au bilan	Dont entreprises liées
<u>ACTIF</u>		
Prêts et cautions	0	0
Clients et comptes rattachés	459 428	0
Comptes courants Groupe	42	42
Autres créances	186 509	0
TOTAL	645 979	42

	Montant Net au bilan	Dont entreprises liées
PASSIF		
Emprunts et dettes financières	58 354	0
Dettes fiscales et sociales	76 638	0
Comptes courants Groupe	58 130	58 130
Fournisseurs et compte rattachés	684 044	211 715
TOTAL	877 166	316 175

	Montant Net au compte de résultat	Dont entreprises liées
COMPTE DE RESULTAT		
Charges exceptionnelles	0	0
Charges financières	0	0

Au cours de l'exercice 2017, aucune transaction visée à l'article R.123-198 11 du Code du Commerce n'est intervenue avec des parties liées, les transactions avec ces dernières étant conclues à des conditions normales de marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 386 966 euros.

Le Résultat d 'Exploitation s'élève à 649 005 euros (698 034 en 2016)
 Le Résultat Net s'élève à 432 294 euros (465 041 en 2016)
 Le Résultat Financier s'élève à 0 euros (474 en 2016)

- décomposition à la clôture du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				7
Montant total des factures concernées TTC	95 184 euros	25 656 euros	0	0	120 840 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	79%	21%	0	0	100 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Fournisseurs groupe : 00DF Fournisseurs externes : 60DF				

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				1
Montant total des factures concernées	2 000 euros	0	0	0	2 000 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<i>Clients groupe : 00DF</i> <i>Clients externes : 60DF</i>				

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 432 294 euros.

CHOISIR PARAGRAPHE BENEFICE OU PERTE

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	432 294 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	7 789 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	440 083 euros
A titre de dividendes aux actionnaires	437 500 euros
Soit 175 euros par action	

Le solde pour un montant de 2 583 euros serait imputé au compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 2 583 euros.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Worldline Bourgogne

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 585 €
80 quai Voltaire
95870 Bezons

Exercice clos le 31 décembre 2017

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Worldline Bourgogne

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Worldline Bourgogne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

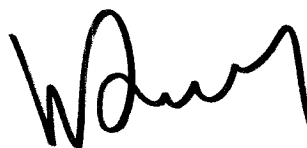
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Exercice clos le 31 décembre 2017

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 28 juin 2018

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Virginie Palethorpe
Associée

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : WORLDLINE BOURGOGNE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 80 Quai Voltaire 95870 BEZONS Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 5 0 9 7 5 0 1 0 5 0 0 0 2 5 Néant *

			Exercice N clos le.		N-1	
			31122017		31122016	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
		Fonds commercial (1) AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		
		Constructions AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles AT		AU		
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU		CV		
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
		Autres titres immobilisés BD		BE		
		Prêts BF		BG		
		Autres immobilisations financières* BH		BI		
	TOTAL (II) BJ				BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	459 428	BY	459 428	435 145
		Autres créances (3) BZ	186 551	CA	186 551	185 941
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		
Disponibilités CF		712 613	CG	712 613	866 134	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI			
	TOTAL (III) CJ	1 358 592	CK	1 358 592	1 487 220	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 358 592	1A	1 358 592	1 487 220	
Revenus : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		WORLDLINE BOURGOGNE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 585 ...)	DA	37 585	37 585	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 758	3 758	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	7 789	17 748	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	432 294	465 041	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	481 425	524 132	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	58 354		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	684 044	871 284	
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 638	91 804	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	58 130			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	877 167	963 088	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 358 592	1 487 220	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	877 167	963 088		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	58 354			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : WORLDLINE BOURGOGNE					Néant <input type="checkbox"/>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	2 386 966	FH	FI	2 386 966
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 386 966	FK	FL	2 386 966
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 386 966
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 677 266	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	18 607	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	42 089	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 737 961	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	649 005	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	474	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	474	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(474)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	649 005	
					697 561	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		WORLDLINE BOURGOGNE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	216 711		232 520	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 386 966		2 242 825	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 954 673		1 777 785	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	432 294		465 041	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2017
WORLDLINE BOURGOGNE**

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société Worldline Bourgogne a continué d'exploiter la plateforme de services mutualisés d'administration électronique territoriale pour la région Bourgogne, au titre du contrat public-privé de services informatiques conclu entre Worldline et le GIP E-Bourgogne.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

- Néant

1 NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2017 ont été arrêtés dans le respect des principes comptables généraux arrêtés en France (règlement ANC n° 2016-07), en accord avec le Plan Comptable Général, et notamment application des principes suivants :

- prudence ;
- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les notes présentées dans l'annexe sont établies en euros.

1.1 CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Au bilan, elles figurent en « créances clients et comptes rattachés » pour la part des prestations excédant la facturation émise et en « produits constatés d'avance » lorsque les prestations réalisées sont inférieures aux facturations clients.

Les pertes potentielles sur les contrats en cours de réalisation sont constatées immédiatement dans leur intégralité.

1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les résultats sur les contrats qui s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Les prestations relatives à ces contrats donnent lieu à l'enregistrement d'un chiffre d'affaires proportionnel à l'avancement technique du projet.

Au bilan elles figurent en compte « clients & comptes rattachés » pour la part des prestations excédant la facture émise, en produits constatés d'avance lorsque les prestations réalisées sont inférieures aux facturations clients.

Les pertes potentielles sur les contrats en cours de réalisation sont constatées dans leur intégralité dans les comptes.

2.1 DETAIL DES CREANCES

2.1.1 CLIENTS

	31/12/2016	31/12/2017
Clients	6 831	2000
Factures à établir	428 314	457 428
	VALEUR BRUTE	435 145
	Provision pour dépréciation	
	VALEUR NETTE	435 145
		459 428

2.1.2 AUTRES CREANCES

AUTRES CREANCES	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Taxes recouvrables (essentiellement TVA)	186 551		186 551
TOTAL	186 551	0	186 551

2.1.3 ECHEANCIER DES CREANCES

ECHEANCIER	Valeur brute	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances clients	459 428	459 428	
Taxes recouvrables (essentiellement TVA)	186 551	186 551	
TOTAL	645 979	645 979	

2.2 CAPITAUX PROPRES

2.2.1 CAPITAL SOCIAL

	Nombre de titres	Valeur Nominale	TOTAL
Capital au 31/12/2017	2 500	15.03	37 585

2.2.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	01/01/17	Augmentation	Diminution	affectation du résultat N-1	31/12/17
Capital	37 585				37 585
Réserve légale	3 758				3 758
Report à nouveau	17 748		(475 000)	465 041	7 789
Résultat de l'exercice	465 041	432 294		(465 041)	432 294
TOTAL Situation Nette	524 132	432 294	(475 000)	0	481 426

2.3 DETTES

2.3.1 ECHEANCIER DES DETTES

	Montant Brut 31/12/16	Montant Brut 31/12/17	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Emprunts et dettes auprès établissements crédit	0	58 354	58 354	
Fournisseurs et comptes rattachés	871 284	684 044	684 044	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat- Impôt sur les bénéfices	19 280	15 809	15 809	
Taxe sur la valeur ajoutée	72524	76638	76638	
Autres impôts	0	0	0	
Groupe et associés	0			
TOTAL	963 087	834 845	834 845	

2.3.2 PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Les montants des produits à recevoir et charges à payer, inclus dans les postes suivants du bilan, sont :

	31/12/2016	31/12/2017
PRODUIT A RECEVOIR		
Créances clients et comptes rattachés	428 314	457 428
TOTAL	428 314	457 428
CHARGES A PAYER		
Fournisseurs et comptes rattachés	455 334	563 250
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL	455 334	563 250

2.4 COMPTE DE RESULTAT

2.4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET ZONE GEOGRAPHIQUE

En euros	31/12/2017	%
Prestations de Services France	2 386 966	100%
TOTAL	2 386 966	100%

2.4.2 INTEGRATION FISCALE

En vertu de l'article 223-A du CGI, la société Worldline SA a signé une convention d'intégration fiscale avec sa filiale Worldline Bourgogne prenant effet au 1^{er} Janvier 2015.

Worldline SA en tant que Société mère de l'intégration fiscale, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du Groupe formé par elle-même et les sociétés membres de l'intégration fiscale.

Les principales modalités de la convention sont les suivantes :

- le résultat de la société intégrée est déterminé comme si elle était imposée séparément;
- les créances de report en arrière des déficits de la filiale nées avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt dû par la filiale.

La convention reproduit le principe de neutralité dans la mesure où il est prévu que la société doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée de l'intégration dans le groupe, une charge ou un produit d'impôt égal à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

2.5 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société Worldline Bourgogne est consolidée par intégration globale dans le groupe Worldline, ce dernier étant par ailleurs lui-même consolidé dans le groupe Atos.

2.6 ENTREPRISES LIEES

	Montant Net au bilan	Dont entreprises liées
ACTIF		
Prêts et cautions	0	0
Clients et comptes rattachés	459 428	0
Comptes courants Groupe	42	42
Autres créances	186 509	0
TOTAL	645 979	42

	Montant Net au bilan	Dont entreprises liées
<u>PASSIF</u>		
Emprunts et dettes financières	58 354	0
Dettes fiscales et sociales	76 638	0
Comptes courants Groupe	58 130	58 130
Fournisseurs et compte rattachés	684 044	211 715
TOTAL	877 166	316 175

	Montant Net au compte de résultat	Dont entreprises liées
<u>COMPTE DE RESULTAT</u>		
Charges exceptionnelles	0	0
Charges financières	0	0

Au cours de l'exercice 2017, aucune transaction visée à l'article R.123-198 11 du Code du Commerce n'est intervenue avec des parties liées, les transactions avec ces dernières étant conclues à des conditions normales de marché.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Le 28 septembre 2018,

Le soussigné Monsieur Gilles GRAPINET, agissant en qualité de représentant de la société WORLDLINE, associé unique (l' « **Associé Unique** ») de la société Worldline Bourgogne (telle que décrite en tête des présentes) (la « **Société** »), a été sollicitée par le Président de la Société afin de se prononcer sur les points suivants :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la présidence,
2. Affectation du résultat de l'exercice,
3. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, il donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 432 294 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	432 294 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	7 789 €
Pour former un bénéfice distribuable de	440 083 €

A titre de dividendes aux actionnaires
Soit 175 euros par action

437 500 €

Le solde pour un montant de 2 583 euros serait imputé au compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 2 583 €.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET
2016	475 000
2015	350 000
2014	500 000

TROISIEME DECISION

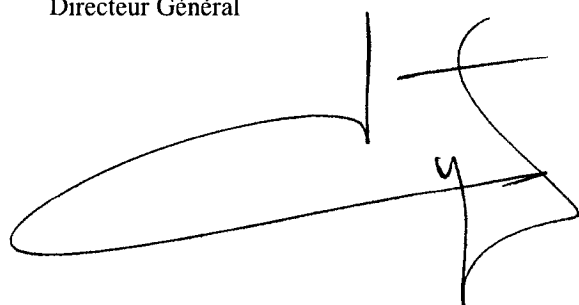
L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs à Catherine GILMANT pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires notamment procéder aux formalités consécutives.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique
Worldline représentée par Gilles GRAPINET
Directeur Général



Worldline Bourgogne SAS
S.A.S. au capital de 37 585 Euros
Siège social : Immeuble River Ouest , 80 Quai Voltaire – 95877 BEZONS
509 750 105 RCS Pontoise

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

Les comptes qui vous sont présentés, ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sécurité.

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La société Worldline Bourgogne a été immatriculée le 14 juin 2010. Elle est filiale à 100% de Worldline.

Worldline et GIP e-Bourgogne ont signé un premier contrat public-privé de services informatiques.

En 2017 la société Worldline Bourgogne a continué d'exploiter la plateforme de services mutualisés d'administration électronique territoriale pour la région Bourgogne qui avait été industrialisée et généralisée en 2010.

- Activités en matière de recherche et de développement.

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Exploitation de la plateforme, dans la continuité de ce qui a été fait les années précédentes.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses de recherche et de développement dans les domaines suivants :

II - RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET
2016	475 000
2015	350 000
2014	500 000

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 et L 225-39 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

IV - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Le Conseil d'Administration
Christophe DUQUENNE

